

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2019-24
du 25 Novembre 2019

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 Avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire certaines de ses attributions,

DECIDE

De louer, à compter du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019, à Monsieur DECAMBRON Antoine, un jardin situé sur la parcelle AB 236, pour un loyer de 33.33 €.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,
Alain BADOIL

Transmise en préfecture le : 25 NOV. 2019
Notifiée le : 25 NOV. 2019

